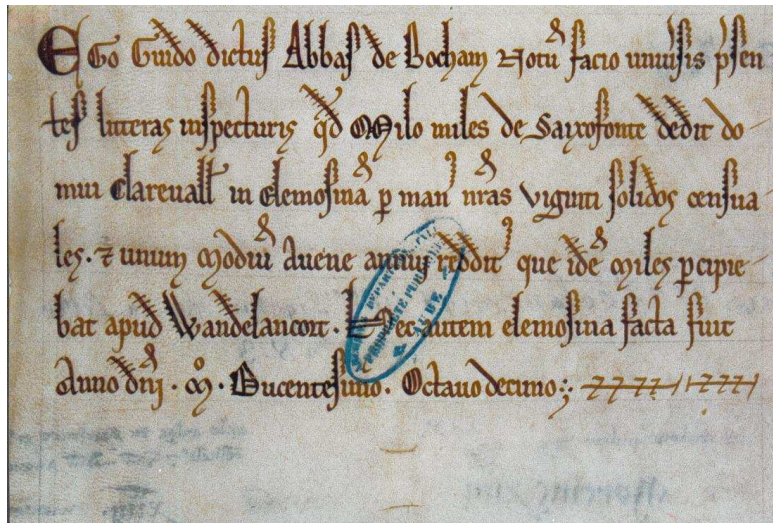


Charte de Guy, abbé de Bocham

Arch.dép. de l'Aube, 3 H



Ego Guido dictus abbas de Bocham notu[m] facio univ[er]sis p[re]sen-tes litteras inspecturis q[uo]d Milo miles de Saixofonte dedit do-mui clarevallensi in elemosina[m] p[er] man[us] n[ost]ras viginti solidos censua-les [et] unum modium avene annui redditus que idem miles p[er]cipie-bat apud Wandelancort. Hec autem elemosina facta fuit anno d[omi]ni .m[ille]. ducentesimo . octavo decimo

Traduction :

Moi, Guy, dit abbé de Bocham, fait connaître à tous par les présentes lettres que Milo, chevalier de Sexfontaines a donné à la maison de Clairvaux en aumône par nos mains vingt sous de cens *(redevance que le possesseur d'une terre payait au seigneur du fief)* et un muid *(ancienne mesure de capacité)* d'avoine chaque année, que ce même chevalier percevra à Valdelancourt.
Cette aumône a été faite en l'an 1218

- En quel matériau est fait ce document ?
- Pourquoi y a-t-il des fentes au bas du document ? Que manque-t-il pour l'authentifier ?
- En quelle langue a-t-il été rédigé ?
- Qui est l'auteur de ce texte ?
- Qui est le donateur ?
- Qui bénéficie du don ?
- En quoi consiste le don ?